

Bonjour,

Tract de l'association VentDeLaMoure aux habitants d'Aumelas en vue du référendu local.
http://ekodelamour.free.fr/public/VentDeLaMoure_2010_01_17_Tract_ZDE_Aumelas.pdf

Il a fallu attendre que soit implantées 24 éoliennes pour qu'enfin un appel à la démocratie participative est lieu.

La C.C. de la Vallée de l'Hérault, fonctionne plutôt en démocratie consultative en comité restreint. D'ailleurs sur son site Internet aucune trace de la nouvelle proposition de Z.D.E. (40MW) conditionnant la réalisation de ce nouveau projet...

http://www.cc-vallee-herault.fr/IMG/pdf/primtre_ZDE.pdf (seule l'ancienne proposition subsiste)

Par contre, on trouve un appel d'offre pour une proposition de Z .D.E. sur la commune de Gignac ,

http://ekodelamour.free.fr/public/CCVH_2009_01_27_Appel_offre_zde_gignac.pdf

alors que ce sujet n'a pas été abordé au cours des deux derniers conseils communautaires ???

http://ekodelamour.free.fr/public/CCVH_2010_01_25_Conseil_communautaire.pdf

25/01/2010 - **Le maire d'Aumelas : "On est une petite commune et on a besoin de revenus "**

Le NON l'emporte au hameau de Cabrials où les habitants sont en première ligne de la future extension.

http://ekodelamour.free.fr/public/midilibre_2010_01_23_Aumelas_consultation_sur_sept_nouvelles_eoliennes.pdf

http://ekodelamour.free.fr/public/midilibre_2010_01_25_Aumelas_la_population_vote_en_faveur_des_eoliennes.pdf

A ce jour, aucune recette fiscale n'a abondé les caisses de la commune d'Aumelas , alors que le permis de construire accordé en 2002 présageait une Taxe Professionnel de 358.000 €/an :

17.500€/MW *11 éoliennes de 2MW.

Un sort semblable, à la commune de Treilles(11) en Corbières, lui était promis. Mais le "destin" en a décidé autrement :

http://ekodelamour.free.fr/public/ladepeche_2009_03_05_Que_va_devenir_la_taxe_pro.pdf

2003/2004 - Règlement de compte entre EDF et St-Martin-de-Londres pour le raccordement à Loupian.

10/2005, Mise en exploitation des 11 éoliennes, quelque mois après la création de la C.C. de la Vallée de l'Hérault.

2007, Suppression de la Commission Locale de Transferts de Charges (CLET), le cœur d'Hérault étant très gourmand...

03/2008, Le nouveau maire d'Aumelas, en charge des finances la C.C. , découvre la cruelle réalité...

Comme la TPU n'est plus, je propose une plaque commémorative sur à l'entrée de l'abbaye d'Aniane : **"Acquisition pour 500.000€, financé à 100% par la T.P.U générée par les éoliennes d'Aumelas "**.

La recette fiscale espérée par le maire, c'est la taxe foncière générée par un **nouveau nœud de réseau**, construit sur un terrain communal, si la Z.D.E. est validée et si l'EDF Energie Nouvelle en finance une partie. Ce partenariat avec St-Martin-de-Londres a été évoqué fin 2007, alors qu'un PC pour 17 éoliennes sur Aumelas était en cours d'instruction...

Le mouvement associatif qui a mis fin à la Z.D.E. de 180MW à du même coup revue à la baisse cette extension.

En parcourant, le dossier de la ZDE de la C.C. du Nord du bassin de Thau, on découvre une possibilité de raccordement nouvel sur **le nœud de la Gardiole** , pour les 5 éoliennes supplémentaires de Montbazin. La DIREN donne également un avis très réservé car c'est une zone propice à la nidification de l'Aigle de Bonelli ...

http://ekodelamour.free.fr/public/ZDE_CCNBT_Avis_DRIRE_CDNPS.pdf

Il me semble que les administrés d'Aumelas seraient extrêmement déçu si le besoin d'un nœud de réseau n'était plus d'actualité, si, suite à l'abandon de l'extension de Montbazin, Aumelas 2 était banché à la Gardiole...

Les prochains projets éoliens de l'Agglo de Montpellier seront à proximité du nœud de St-Paul-et-Valmalle.

http://ekodelamour.free.fr/public/AggloMontpellier_2009_09_01_Lettre_2_Agenda_21_p2.pdf

Conseil du jour

Conditionnez l'approbation du périmètre de la ZDE à un montant de compensation de la nouvelle taxe l'IFER .

http://ekodelamour.free.fr/public/legifrance_2009_12_30_IFER_eolien.pdf

Évitez la donation , sans contrepartie , comme pour la délégation de compétence "Création de ZDE ".

Détail de l'attribution visant à compenser les nuisances environnementales liées à la présence d'éoliennes dans le cadre d'une **E.P.C.I à fiscalité additionnelle** (La C.C. de la vallée de l'Hérault ayant choisi d'y passer dès janvier 2010) :

http://ekodelamour.free.fr/vdml/toutZDE_V.htm

Maintenant, que le gâteau est plus petit : 2.913 € / MW (IFER) au lieu de 17.500€ / MW (TPU), spéculateur vous en laissera peut-être une part... Et là, à Aumelas on entendra enfin :

<http://www.tatouille.net/index.php?id=8>

"C'est La chanson du vent de la Moure. Pendant que les éoliennes travaillent. Les Aumelassiens ils se régalaient. Les doigts de pieds en éventail".

Salutations

Pascal Le Blanc

+33 (0)6 98 26 56 96

EkoDeLaMoure@mailoo.org

Mas de Pujol - 34230 St-Pargoire



Adoptez l'éco-attitude 

N'imprimez ce document que si c'est nécessaire